

<https://enseignants.se-unesa.org/Remuneration-des-enseignants-ouverture-des-discussions-par-le-Ministre>



Rémunération des enseignants : ouverture des discussions par le Ministre

- Concertation attractivité et rémunération -

Date de mise en ligne : lundi 3 octobre 2022

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Lundi 3 octobre 2022, le ministre de l'Éducation nationale a ouvert le cycle de discussions sur les rémunérations des enseignants, CPE et PsyEN. Le ministre, sans annonces nouvelles a précisé la méthode, le calendrier et le public concerné. Le SE-Unsa a rappelé que tous les personnels devaient être concernés par cette amélioration des rémunérations en reconnaissant la réalité des métiers d'aujourd'hui et en visant à corriger les écarts de rémunérations femmes-hommes, les écarts de rémunération 1er et 2d degrés, les écarts de rémunérations avec le reste de la Fonction publique d'État.

Lors de la réunion, le ministre a précisé que les principales mesures concerneraient les 20 à 25 premières années de carrière et que les passages à la hors-classe et à la classe exceptionnelle pourraient concerner un nombre plus important d'enseignants. La meilleure reconnaissance de missions déjà accomplies pourrait également concerner tout le monde. Néanmoins, l'ensemble des mesures devra rentrer dans l'enveloppe allouée.

Concernant la nature des mesures, le ministre a indiqué qu'elles pourraient être indiciaires ou indemnitaires. À ce stade rien n'est tranché.

Il a affirmé sa volonté de prendre en compte, dans le cadre du *pacte*, des missions actuellement non reconnues. Mais il a également réaffirmé la volonté de rémunérer de nouvelles missions tout en tenant compte de la charge de travail actuelle qui s'est fortement accrue depuis ces dernières années.

Le calendrier

Jusqu'à mi-novembre : travail d'état des lieux sur les conditions de rémunérations, de travail et définition des missions non actuellement reconnues ainsi que de nouvelles missions pouvant donner lieu à rémunération

Février : fin de la concertation avec les mesures arbitrées

L'avis su SE-Unsa

Le SE-Unsa dénonce la fragilisation de la parole politique. Ces mesures salariales, annoncées depuis le printemps dernier avec des chiffres de 10 % ou de 20 %, s'avèrent décevantes lorsque les 10 % deviennent « en moyenne » et incluent des mesures déjà prises

Pour le SE-Unsa, les discussions s'engagent dans un climat de fortes tensions avec des dossiers conflictuels comme celui de la voie professionnelle et des retraites, le tout dans un contexte d'inflation forte et de conditions de travail dégradées.

Les salaires des enseignants et assimilés avaient déjà pris beaucoup de retard avant même l'inflation importante des derniers mois. Il faut corriger des carrières trop faibles, trop plates et trop lentes.

De plus, pour le SE-Unsa, l'entrée dans le métier doit être considérée dès l'année de stage car le premier salaire est bien trop bas.

Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes seront un point très important pour le SE-Unsa, de même que l'écart qui existe entre les enseignants du 1er degré et du 2d degré.

Concernant les conditions d'exercice et la charge de travail, il sera essentiel que soit reconnue la réalité de nos métiers d'aujourd'hui.

Pour le SE-Unsa, l'enveloppe 2023 avec ses effets en année pleine est plus importante que lors des années précédentes mais le retard est tel qu'une loi de programmation pluriannuelle est nécessaire pour relever le défi de

l'attractivité de nos métiers.

Pour le SE-Unsa, le défi de l'attractivité de nos métiers est le premier défi qui est posé à notre service public d'éducation pour que, demain, nous retrouvions des candidats qui aient envie de rejoindre nos métiers et que ceux qui les exercent aient envie d'y rester.

Le SE-Unsa et l'Unsa Éducation entrent dans ces réunions de concertation sans posture. Il faut que ce soit partagé du côté de l'exécutif.